

Mallefougasse

Revue d'informations municipales

INFOS



N°42 - OCTOBRE 2016

INFOS PRATIQUES ...

LE SAVIEZ-VOUS

Le SMIRTOM Durance Provence : de nombreux projets en perspective !

Après la mise en place de 24 nouveaux points de tri sur le territoire pendant l'été, la rentrée du SMIRTOM s'annonce active !

Comme l'année dernière, des bennes à végétaux seront à votre disposition à partir du 5 novembre au niveau du local technique (rue du Jas) afin que vous puissiez y déposer facilement vos déchets d'entretien de jardin.

D'autre part, lauréat de l'appel à projet « accompagnement au changement » d'Ecofolio, le SMIRTOM équipe cet automne toutes les collectivités de corbeilles de tri des papiers. Au total, 350 corbeilles seront distribuées dans différents lieux, notamment les mairies, les écoles, les gendarmeries et les bibliothèques.

Par ailleurs, dans le cadre du projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », le SMIRTOM met en place deux actions de sensibilisation à la réduction des déchets.

- La première est l'organisation d'un atelier de réparation nommé Repair Café. Il s'agit d'un événement périodique pendant lequel les habitants réparent leurs objets cassés avec l'aide de bénévoles compétents dans une ambiance conviviale. Les Repair Cafés visent à promouvoir la réparation et la réutilisation plutôt que l'abandon des objets. Ils auront lieu à la Maison des Associations et de la Culture de l'Escale.
- La seconde action est le lancement d'un défi « Familles Zéro Déchet ». Une quarantaine de familles volontaires pourra s'engager dans une démarche positive de réduction de leurs déchets avec un accompagnement personnalisé, des ateliers et des temps d'échange. Le projet comporte également un volet « commerces et entreprises Zéro Déchet ».

Enfin, le SMIRTOM vous rappelle que vous pouvez venir retirer un kit du tri à l'accueil de la mairie et dans les déchetteries de Châteaunou et Peyruis.

Des résultats encourageants pour l'année 2015 !

Suite à la publication du rapport 2015 sur la qualité et le coût du service de ramassage et de traitement des déchets ménagers du SMIRTOM Durance Provence, des éléments positifs se dégagent clairement. On note une diminution nette de la production d'ordures ménagères par habitant sur le territoire (-1,2 % entre 2014 et 2015), associée à une augmentation des tonnages de tri sélectif (+ 17,5 % entre 2014 et 2015).

Pour le SMIRTOM, c'est la preuve de l'efficacité des différentes actions menées pour réduire les déchets destinés à l'enfouissement et un formidable encouragement à poursuivre les efforts à travers les projets cités précédemment. Pour vous, habitants, c'est le résultat chiffré de votre implication pour la réduction des déchets et le tri, et une incitation à continuer dans ce sens. Il est important de rappeler qu'en 2015, le traitement d'une tonne d'ordures ménagères a coûté 278 €, contre 118 € pour une tonne de déchets triés.

Concernant le verre, si chaque habitant du territoire triait une bouteille de plus par semaine, le gain annuel pour la collectivité serait de 117 000 € ! Vous hésitez encore ?

Poursuivons ensemble nos efforts pour réduire nos déchets à la source, trier plus et trier mieux !

COMMENT JOINDRE LES SERVICES DE LA MAIRIE

Mairie de Mallefougasse - - Rue de la mairie
04230 Mallefougasse-Augès
Tél. : 09 79 31 33 20 - Fax : 04 92 77 03 06.

Mèl : mairie.mallefougasse@orange.fr
Site Internet : <http://mallefougasse.chez-alice.fr>

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi et jeudi : de 14h30 à 17h ;
Mardi et vendredi : de 9h à 11h.

MALLEFOUGASSE INFOS REVUE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Numéro 42 : OCTOBRE 2016

Directeur de publication : Jean-Paul DEORSOLA

Dépôt légal à parution

Création et réalisation :

frédéric.pellegrini [grafist] - Tél. : 06 11 43 40 97

A VOS AGENDAS

Le Conseil municipal vous convie à la commémoration de l'Armistice du 11 novembre à 11h30 devant le Monument aux morts.

INFOS UTILES

Inscription sur les listes électorales

Comme chaque année, les demandes d'inscription sur les listes électorales sont reçues en mairie jusqu'au 31 décembre 2016 aux heures d'ouverture du secrétariat. De surcroît, une permanence sera assurée au secrétariat le samedi 31 décembre de 9h à 11h.

Pour ce faire, il convient de fournir :

- une pièce d'identité ;
- un justificatif de domicile.

Note : les résidents des habitations secondaires devront justifier également d'une imposition locale (taxe foncière, facturation d'eau...) depuis au moins 5 ans.

En 2017, la liste électorale fera l'objet d'une refonte ; tous les électeurs recevront donc une nouvelle carte.

Collecte des déchets végétaux 2016 sur Mallefougasse.

Comme l'année dernière, une benne sera mise à disposition sur le parking devant le local technique (rue du Jas) les 5 week-ends suivants :

5 et 6 novembre / 12 et 13 novembre / 19 et 20 novembre
26 et 27 novembre / 3 et 4 décembre.

Il vous est demandé de respecter les consignes affichées sur les bennes, à savoir :

- pas de dépôt de déchets autres que des déchets verts ;
- pas de sacs plastiques ni autres contenants ;
- dépôts uniquement dans la benne, en aucun cas autour

LES DOSSIERS DU TRIMESTRE...

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Il existe deux types d'assainissement pour les particuliers :

- l'assainissement collectif qui concerne l'ensemble des habitations raccordé au réseau public d'assainissement ;
- l'assainissement individuel (ou non collectif) concerne les habitations non raccordées au réseau public d'assainissement. En effet, toutes les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau de collecte des eaux usées doivent être équipées d'une installation autonome dite « d'assainissement non collectif » (ANC) pour traiter individuellement leurs eaux usées domestiques. Il s'agit des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche, etc.) et des eaux-vannes (WC). Ces installations individuelles sont contrôlées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif, appelé « SPANC ».

Le Service public d'assainissement non collectif, a été instauré par la loi sur l'eau de 1992. Ce service public est obligatoire pour toutes les communes depuis la loi du 1er janvier 1996. Il a pour objectif de protéger la santé et la salubrité publiques, ainsi que l'environnement, contre les risques liés au rejet des eaux usées, notamment domestiques.

Le SPANC a pour missions :

- d'assurer l'instruction des dossiers d'assainissement ;
- d'apporter des conseils techniques ou réglementaires aux usagers, pour le traitement individuel de leurs eaux usées ;
- de vérifier la conformité réglementaire d'un projet ;
- de vérifier la conception technique, l'implantation et la bonne exécution des travaux d'installation de la filière d'assainissement non collectif ;

- d'effectuer les contrôles obligatoires des travaux et de fin de travaux ;
- d'effectuer le contrôle périodique de fonctionnement des installations, tous les 4 à 8 ans (au maximum tous les 10 ans) ;
- d'effectuer le diagnostic de fonctionnement et d'entretien.

Sur le territoire de notre commune, 30 stations ANC sont concernées par cette réglementation. Un premier contrôle de ces installations d'assainissement autonome a été effectué en 2007 lors de l'instauration du SPANC, conformément à la loi sur l'eau. Un nouveau contrôle devra donc être effectué en 2017.

Par délibération, le Conseil municipal a lancé la consultation des entreprises afin de choisir le prestataire qui sera en charge de cette mission de contrôle.

LE FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC).

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 prévoit une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales.

Créé par l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012, le FPIC consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Les intercommunalités à fiscalité propre constituent l'échelon de référence. La mesure de la richesse se fait de façon consolidée à l'échelon intercommunal par le biais d'un potentiel finan-

cier agrégé, en fonction de la richesse de l'EPCI et de ses communes membres. Le montant des ressources du FPIC a été fixé pour 2012 à 150 millions d'euros. En 2013, 2014 et 2015, il a été fixé respectivement à 360, 570 et 780 millions. A compter de 2016, les ressources du fonds sont fixées à 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit environ 1 milliard d'euros.

Sont contributeurs au FPIC, les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Pour Mallefougasse, la contribution au FPIC pour cette année 2016 s'élève à 7.479,00€ !



LA VIE DE LA COMMUNE : LES MILLE



Cet été 2016 restera dans la mémoire de chacun d'entre nous. En effet, ce fut un grand bonheur pour nous tous de commémorer le millénaire de Mallefougasse.

Pour commencer, ce fut une belle occasion d'avoir ensemble une pensée pour toutes celles et ceux qui, de génération en génération, ont vécu ici depuis mille ans façonnant patiemment par leur travail notre village au travers des savoir faire de tous ces beaux métiers aujourd'hui disparus ou réservés aux seuls artisans d'art. Il est aisé d'imaginer que la vie du temps jadis à Mallefougasse fut pauvre, rude et laborieuse, rythmée au gré des vicissitudes chaotiques de l'histoire, des épidémies et des aléas climatiques.

De ce long périple à travers le temps nous avons hérité de ce beau patrimoine bâti que représente aujourd'hui notre village. Mais n'oublions jamais que pour nos anciens, Mallefougasse n'était pas un patrimoine au sens où nous l'entendons aujourd'hui mais bien un lieu usuel de vie. Ce patrimoine a naturellement souffert de l'épreuve du temps mais aussi de l'évolution de nos modes de vie suite à l'accélération des progrès techniques qui ont, un temps, entraîné un désintérêt, voire un oubli, de ce patrimoine qui n'avait plus d'utilité première dans nos vies quotidiennes.

Il faut se souvenir du Mallefougasse d'il y a quelques décennies dont la population se résumait à une trentaine d'âmes, de notre église en piteux état, de notre lavoir en ruine et perdu dans les ronces, de notre puits bétonné, de

notre four à l'abandon sans oublier les nombreuses habitations désertées dans notre centre ancien laissant souvent place à un habitat dégradé et vétuste, voire à des ruines. Un constat malheureusement propre à beaucoup de villages ruraux à cette époque.

Mais il est une année majeure dans le renouveau de notre patrimoine : 1997, année du classement de notre église St Jean Baptiste à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques suite aux nombreuses recherches et démarches engagées ; elles attestaient de l'appartenance de notre église à l'abbaye de Villeneuve les Avignon en l'an 1118. S'en suivirent dix années de travaux, étape après étape, pour restaurer notre église avec le concours du Ministère de la Culture, du Conseil général et du Conseil Régional. Dans le même temps, toujours par étape se furent, le four, le lavoir, le puits qui furent restaurés et ramenés à la vie.

Puis ce fut notre Communauté de communes qui prit le relai en 2007 en réalisant un magnifique projet dont nous rêvions depuis de nombreuses années sans avoir eu les moyens de le concrétiser : la création au cœur de notre village de la place de Consonoves dont le nom est un clin d'œil à notre histoire, nous donnant cet espace de vie et de convivialité dont nous profitons aujourd'hui. Cela permit à la commune de se concentrer sur son programme d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques qui enlaidissaient tant notre centre ancien.

Mais ces initiatives publiques ne serviraient à rien si dans le même temps

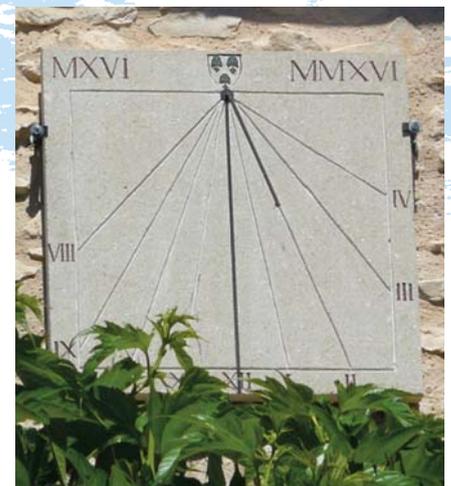
nos associations locales n'avaient investi et fait vivre ces lieux au travers de leurs actions et de leurs animations. De même, il faut se réjouir de l'attrait qu'exerce à nouveau notre centre ancien pour l'habitat et des nombreuses et belles restaurations qui y ont été faites depuis quelques années par des habitants passionnés qui ont répondu présents en accueillant les expositions de cet été.

C'est cet ensemble d'actions qui nous a permis de commémorer fièrement le millénaire de notre village et quel plus beau symbole que d'y ajouter notre pierre au travers de l'installation de ce cadran solaire élaboré par l'association « au pied du mur » et son dynamique et passionnant Président, Mr Patrick Claude, qui depuis son arrivée dans notre commune n'a de cesse de faire ressurgir des archives l'histoire de notre village et également le grand mérite de nous la faire partager.

Naturellement, il reste toujours à faire en faveur de notre patrimoine qui mérite le plus grand respect et il faut espérer que toutes nos actions conjuguées nous permettront un jour de voir Mallefougasse obtenir enfin le label de village de caractère qui serait le meilleur hommage que nous puissions rendre à ceux qui nous l'ont légué.

Le Conseil municipal se joint à moi pour remercier vivement nos associations et leurs bénévoles, les habitants, les commerçants et les artisans, qui se sont mobilisés pour organiser cette belle manifestation qui, n'en doutons pas, fera date dans notre histoire communale. A tous, nous adressons, un grand merci.

Jean-Paul Deorsola.



ANS DE MALLEFOUGASSE !



INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

LA RÉNOVATION DES STATIONS D'ÉPURATION.

La rénovation complète de la station d'épuration du village est achevée : installation d'un clarificateur, d'un dégazeur, mise en place d'une double recirculation des eaux usées, clôture...



La rénovation de la station du quartier ouest a été complétée : mise en place de la double recirculation des eaux usées sur le clarificateur déjà existant, réhabilitation des lits de séchage des boues résiduelles...

Rappel : le coût de l'ensemble de ces travaux s'élève à 134.007,37€ HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Commune de Mallefougasse (40%) : 53.602,95€
- Conseil général (20%) : 26.801,47€
- Agence de l'eau (40%) : 53.602,95€

LA RÉNOVATION DES CANALISATIONS ENTRÉE – SORTIE DE L'ANCIEN CHÂTEAU D'EAU.

Agées de presque 50 ans, les canalisations d'entrée et de sortie dans le soubassement de l'ancien château d'eau ont été remplacées. Le coût de cette opération est de 5.040,00€ HT.



LA RESTAURATION DU PUIS COMMUNAL.

Le rejointoiement des pierres de notre puits communal a été refait par l'association « au pied du mur » et ses bénévoles.



INVESTISSEMENTS EN COURS

- **La rénovation des chemins communaux.** Au programme de cette année 2016, le goudronnage :
 - du chemin des Chardonnerets
 - de l'entrée du village jusqu'à l'aire de tri,
 - du chemin de la Baume sur la partie endommagée.

Ce programme sera subventionné à 30% au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires (DETR). L'appel d'offres est en cours.

- **La création d'une place de retournement à l'entrée du village.** Ce projet est évalué à 5.916€ HT. Le Conseil municipal a sollicité une subvention auprès du Conseil général au titre du Fonds départemental d'Appui aux Communes (FODAC) pour un montant de 3.845,40€, soit 65%.

- **La première étape du programme ADAP** établi sur 4 ans et validé par les services de l'Etat ; elle concerne la mise aux normes de l'accès des personnes ayant un handicap à la mairie.

Le coût de cette première étape est estimé à 48.965€ HT, la maîtrise d'œuvre (11.520€ HT) a été confiée au Centre de gestion de l'administration territoriale.

Ce programme bénéficie d'un subventionnement tel que :

- Sur les travaux hors maîtrise d'œuvre :
- le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) : 19.586,00€ (40%) ;
- le Fonds de Solidarité local (FSL) du Conseil régional : 15.000,00€ ;
- le fonds parlementaire au titre des travaux divers d'intérêt local : 3.500,00€.
- Sur le coût de la maîtrise d'œuvre :
- le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) : 3.546,00€ (30%).

- **La sécurisation de la traversée du village** par la mise en place d'un cheminement doux. Ce programme a fait l'objet d'une étude en collaboration avec les services du Conseil général.

- Aménagement A – Croisement de la rue de Provence

L'aménagement proposé au niveau de la rue de Provence offre une meilleure visibilité du carrefour tout en incluant un cheminement piéton ainsi qu'un passage protégé. La pose de bordures de trottoir T2 réduit la largeur des voies et par conséquent diminue la vitesse des véhicules par un effet de paroi. La réalisation d'un îlot permet de réorienter l'axe principal sur son emprise originelle. De plus, cela donne une meilleure visibilité aux voies adjacentes.

- Aménagement B – Rue des Cèdres

Le but de cet aménagement est de matérialiser le croisement de la rue des Cèdres avec la RD 951 par l'implantation de bordures T2. Dans cet aménagement, la continuité du cheminement piéton est bien prise en compte avec la création de trottoirs ainsi qu'un passage protégé. Une légère chicane aura pour effet de ralentir davantage les véhicules traversant l'agglomération.

- Aménagement C – Rétrécissement

Cet aménagement consiste à réduire ponctuellement la largeur de la chaussée à 4,50m. Par son effet de paroi créé, la vitesse des véhicules sera réduite.

- Aménagement D – Rue du château

Cet aménagement a également pour but de matérialiser un croisement. Cette matérialisation sera effectuée à l'aide de croisillons peints lesquels, en attirant l'œil de l'automobiliste, ont pour effet de ralentir sa vitesse.

Ces travaux de sécurisation sont évalués à 29.579,06€ HT. Le plan de financement se décline sur deux programmes tels que :

1^{er} programme, 15.574,96€ HT :

- Commune 55% : 8.556,23€ ;
- Programme d'Action Solidaire (PAS) du Conseil régional 45% : 7.008,73€ ;

2^{ème} programme, 14.004,10€ HT :

- Commune 30% : 4.201,23€ ;
- Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) 70% : 9.802,00€.



- **La construction d'un WC public sur l'aire de jeu.** Cette réalisation, est intégralement prise en charge par la Communauté de communes Moyenne Durance. L'appel d'offres est en cours.



LES PARTICIPATIONS, LES SUBVENTIONS ET LA FISCALITÉ COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE.

LES PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.

Le budget 2016 prévoit les participations de la commune de Mallefougasse aux syndicats intercommunaux auxquels elle adhère :

- au Syndicat d'adduction d'eau potable du plateau d'Albion (S.I.A.E.P.) : 2.243,24€ ;
- au Syndicat départemental d'électrification (S.I.E) : 310,00€ ;
- au Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves du Carrefour Bléone Durance (SITE) à 606,30€. Ce service de ramassage scolaire assure la liaison entre Mallefougasse et le collège et le lycée de Sisteron.
- A l'agence de développement informatique (A.G.E.D.I) pour la fourniture des logiciels (état-civil, comptabilité, budget, élections, rôle de l'eau...) 924,00€.

LES SUBVENTIONS COMMUNALES.

- à la Coopérative scolaire de l'école de Cruis (transports en car, matériel de travaux manuels, matériel de sport, jeux de cour, documentations, goûters, matériel éducatif : CDROM, CD, livres...) : 1.050,00€
- à l'amicale du personnel de la Communauté de communes : 100,00€ ;
- à la Protection Civile Intercommunale de Saint-Auban : 150,00€ ;
- à l'ADMR du Pays de Manosque, qui permet aux administrés de rester chez eux plus longtemps, par le biais de leurs intervenants qui assurent l'aide à domicile (ménages, jardinage, transport) : 200,00€ ;
- à l'association « Les Bouchons d'Amour 04 », qui par la

- vente de bouchons en plastique de bouteilles de boisson – eau, lait, soda – collectés régulièrement dans les communes du département (tri sélectif) peuvent acquérir du matériel pour personnes handicapées (fauteuils roulants...) : 50,00€.
- au point rencontre qui gère l'épicerie solidaire : 210,00€ ;
- à l'association des Paralysés de France (APF) : 150,00€ ;
- à l'association Canine Sisteronaise, pour un montant annuel de 400.00 € dans le cadre de l'adhésion obligatoire de la commune à une fourrière ou un à refuge ;
- à l'association théâtrale « les Malfoutugassais » : 400,00€ ;
- au Comité des fêtes : 400,00€ ;
- à l'association Bel'Lurette : 400,00€.
- au collectif pour le millénaire de Mallefougasse : 500,00€

LES SUBVENTIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MOYENNE DURANCE.

- à l'Amicale des sapeurs pompiers de Saint-Etienne-les-Argues : 540,00€ ;
- au collectif pour le millénaire de Mallefougasse : 500,00€

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES.

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire du SMIRTOM est inchangé, soit 11,98% en 2016.

La fiscalité de la Communauté de communes.

	Taux communaux 2016	Variation par rapport à 2015
La taxe d'habitation.	6,02%	inchangée
La taxe foncière sur les propriétés bâties.	3,80%	inchangée
La cotisation foncière des entreprises.	28,11%	inchangée

La fiscalité communale.

	Taux communaux 2016	Variation par rapport à	Taux moyen départemental	Taux moyen national
La taxe d'habitation.	5,25%	inchangée	18,08%	23,95%
La taxe foncière sur les propriétés bâties.	14,27%	inchangée	27,02%	20,20%
La cotisation foncière des entreprises.	29,88%	inchangée	64,41%	48,53%

Cette évolution de la fiscalité occasionnera une recette supplémentaire de 1.200,00€.

Le prix de l'eau et de l'assainissement.

Consommations Tarifs en euros	0 à 100 m ³	101 à 200 m ³	201 à 275 m ³	> 276 m ³
Eau	1.31	1.52	1.94	2.05
Assainissement	0.47	0.58	0.79	0.85
Prix global	1.78	2.10	2.73	2.90

- l'abonnement au réseau : 60,00€ ;
- la redevance pour la lutte contre la pollution de l'eau domestique : 0,29€ par m³ ;
- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,16€ par m³.

Le prélèvement de ces deux redevances est reversé à l'Agence de l'eau.